Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203317-20251009-422025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025

Publication: 10/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

422025

Nombre de conseillers en exercice : 12 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers votants : 12

Le neuf Octobre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 02 Octobre 2025

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean Marc Conseillers Délégués-BASSOT Christine – PROVOST Eric - CORNET-MONAT Béatrice- ROUCHON Dominique – BELOT Jean-Luc - NERON Sylvie – CUISSET Betty

Etaient absent :

GUICHERD Cyril qui a donné pouvoir à Mme le Maire

Secrétaire de séance : ROUCHON Dominique

OBJET : ACCEPTATION DE LA VENTE DE LA PARCELLE DE TERRAIN AU LIEU-DIT LA CÔTE SECTION A NUMERO 508 A MONSIEUR SEROL BRUNO DOMICILIE A VILLEREST

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la procédure de « bien sans maître » ainsi que sa délibération n° 012022 en date du 03 Février 2022 incorporant au domaine communal le bien sans maître au lieu-dit « La Côte » cadastré section A numéro 508 pour 1 a 40 ca,

Un acte de dépôt a été effectué le 17 Février 2022 à la Conservation des Hypothèques de Roanne pour entériner cette décision, volume 4204P042022 P n° 1340 publié et enregistré le 28 Février 2022.

Une proposition de Monsieur SEROL Bruno de Villerest (Loire) d'un montant de 100 € pour la parcelle a été faite au conseil municipal.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la vente de la parcelle cadastrée section A numéro 508 pour 1 a 40 ca.
- accepte (en accord avec le futur acquéreur) le prix de 100 € pour la vente de cette parcelle.
- dit que tous les frais émanant à cette vente seront supportés par Monsieur SEROL Bruno domicilié à Villerest (Loire) 505, route de la Mirandole.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de cette vente.

Au Registre, tous les membres présents ont signé, Copie conforme au Registre

Le Secrétaire de séance, ROUCHON Dominique Fait à Villemontais, 09 Octobre 2025

Le Maire,

GAUME Marie Françoise